



**FUMEL**

— VALLÉE DU LOT —

**DECISION**

Affaire suivie par : SEYRAL Florent

*SERVICE SPORT*

*DIRECTION DES SOLIDARITES*

**N°D24DSSP101**

**OBJET: MISE À DISPOSITION À TITRE GRACIEUX DU LOCAL BUVETTE DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE « THÉÂTRE D'EAUX » À L'ASSOCIATION USVL 47 POUR LA SAISON ESTIVALE 2024**

Vu l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2020B-22-AG en date du 05 juin 2020 par laquelle le Conseil Communautaire a délégué à Monsieur le Président ou Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président les attributions prévues à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération n°2023A-15-SP en date du 23 février 2023 par laquelle le conseil communautaire a validé le POSS (Plan d'Organisation des Secours et de la Surveillance) et le règlement intérieur de la piscine intercommunale de Fumel « le Théâtre d'eaux » ;

Vu la délibération n°2023E-113-SPSA en date du 07 décembre 2023 par laquelle le conseil communautaire a validé l'appel à projets concernant la gestion de la buvette de la piscine intercommunale de Fumel ;

Considérant que l'association USVL47 est la seule structure à avoir candidaté ;

Considérant la nécessité de formaliser par convention la mise à disposition du local buvette de la piscine intercommunale de Fumel pour la saison estivale 2024 ;

**Le Président de Fumel Vallée du Lot  
décide,**

1°) - De mettre à disposition à titre gracieux à l'association USVL47 la buvette de la piscine intercommunale de Fumel du 1<sup>er</sup> juillet au 31 août 2024 de 14h30 à 18h30 ;

2°) - De formaliser toutes les modalités pratiques de mise à disposition dans la convention annexée à la présente décision ;

3°) - De signer ou d'autoriser Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-président à signer la convention de mise à disposition.

**AR Prefecture**

047-200068930-20240516-D24DSSP101-AR  
Reçu le 28/05/2024  
Publié le 28/05/2024

En application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de la présente décision du Président lors de la prochaine séance du Conseil Communautaire.

Pour extrait certifié conforme  
Fumel, le 16 mai 2024



Le Président

Didier CAMINADE

Certifié exécutoire le : 28 mai 2024

Reçu en Sous-Préfecture le :

Publié ou Notifié le : 28 mai 2024

**FUMEL VALLÉE DU LOT**

34, Avenue de l'Usine - BP 10037 - 47502 FUMEL CEDEX - Tél. : 05 53 40 46 70 - Fax : 05 53 71 35 16

[www.fumelvalleedulot.com](http://www.fumelvalleedulot.com)